

# A.I.R.E.

*Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence*

affiliée au **Basic Income Earth Network**

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris  
Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

Lettre de liaison n° 68

Printemps 2011

---

## Sommaire

- Que faut-il penser du revenu citoyen ?** **2**  
*Yoland Bresson*
  
- Comment financer le revenu d'existence ?** **3**  
*Jacques Berthillier*
  
- Se libérer de la conjoncture :** **10**  
Réflexion sur une forme de revenu citoyen pour le Luxembourg  
*Ady Faber*
  
- Nouvelles de l'association** **11**

---

Directeur de la publication: Jacques Berthillier

Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison: 30 €/an (4 numéros)  
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.  
L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

---

Courriel: [contact.aire@wanadoo.fr](mailto:contact.aire@wanadoo.fr) - Site: [www.revenudexistence.org](http://www.revenudexistence.org)

## Que faut-il penser du revenu citoyen ?

*Un journaliste de l'Humanité Dimanche, destinataire de notre Lettre de liaison, a sollicité Yoland Bresson pour connaître son opinion sur le revenu citoyen proposé par Dominique de Villepin. La voici.*

Nous devons remercier Dominique de Villepin de mettre en débat, grâce à sa proposition d'instaurer un « revenu citoyen », ce qui devrait constituer en 2012 la mère des réformes : le changement radical de la répartition des richesses que nous souhaitons par l'introduction d'un revenu d'existence, égal pour tous, alloué de la naissance à la mort, calculé sur les ressources du pays, cumulable sans limitation avec tout revenu complémentaire d'activité. Ce que n'est pas encore le revenu citoyen de Villepin.

En effet, et sous réserves de précisions manquantes, il annonce un revenu minimum de 850 € à toute personne de plus de 18 ans ne disposant d'aucun revenu. Puis pour celle qui bénéficierait d'un « salaire » ou d'un revenu d'activité compris entre 0 et 1 500 €, l'attribution d'un revenu citoyen « dégressif » allant de 850 à 0,00 €. Le rythme de cette dégressivité n'étant pas indiqué, le plus simple pour illustrer le mécanisme est de la supposer linéaire. Dans ce cas si RT est le revenu du travail, le revenu citoyen RC évolue comme  $RC = 850 - 0,56 RT$ . Ainsi lorsque vous gagnez 1 000 € le revenu citoyen s'élève à  $850 - 560 = 290$  € et votre revenu total se monte à 1 290 €.

Ce mécanisme est bien connu des économistes sous le terme « d'impôt négatif ». En dessous de 1 500 €, au lieu de payer un impôt, c'est l'État qui vous verse une allocation, dans l'exemple 290 €, mais pouvant aller jusqu'à 850 € pour qui n'a aucune ressource.

Par rapport aux multiples allocations conditionnelles qui tentent de panser les plaies de notre système économique, type RSA et autres, le revenu citoyen constitue incontestablement un progrès en ce qu'il permet de cumuler des revenus supplémentaires sans perte. Mais, il reste insatisfaisant et pourrait entraîner des effets pervers semblables à ceux que l'expérience d'impôt négatif menée dans le New Jersey auprès de 30 000 familles pendant 3 ans, avait révélés : à savoir le développement du travail au noir et la nécessité d'exercer un contrôle permanent sur les revenus non déclarés.

Il ne faut jamais sous-estimer l'intelligence des individus. On a tout lieu de penser qu'ils n'interpréteront pas aussi positivement l'allocation du revenu citoyen. En effet, puisqu'en l'absence de toute ressource je reçois 850 €, si je fais l'effort de travailler pour gagner 1 000 €, j'aurais le sentiment non pas au bout du compte de recevoir 290 € de surplus, mais que l'État me reprend

560 € sur mon revenu d'activité. Un taux d'imposition de 56 % voilà qui est supérieur au taux de prélèvement maximum des plus riches ! Où l'on retrouve ce qui est advenu dans le New Jersey. Il sera bien plus préférable d'avoir une activité affichée légale, ouvrant tous les droits associés, apparemment partielle, rapportant officiellement 500 € par exemple, déclenchant un revenu citoyen de 570 € et d'obtenir au noir, ou en revenu annexe non déclaré, voire en nature 500 € de plus, sachant que l'employeur y gagnerait aussi en charges amoindries. Certes de tels comportements seront jugés frauduleux et répréhensibles, mais nul n'ignore qu'ils sont déjà largement répandus et qu'à tout prendre gagner un peu plus à ces niveaux de bas revenus se comprend d'autant plus qu'au sommet de l'échelle, les plus riches ne se privent pas de profiter de toutes les opportunités.

On serait tenté de dire à M. Villepin, mais aussi à tous nos dirigeants encore un effort, un rien d'audace réformatrice : instaurez un vrai revenu d'existence, revenu universel, allocation universelle, peu importe comment on le désigne et même un vrai revenu citoyen.

Le montant du revenu d'existence, revenu accordé parce qu'on existe, reconnu membre de la communauté, participant potentiel à sa vie et particulièrement aux échanges économiques et à la création de richesses se mesure « objectivement ». C'est la part de la richesse, le PIB pour simplifier, qui provient de tout le capital matériel et humain collectif, les infrastructures, les connaissances, mais aussi les habitudes de comportements jusqu'aux règles juridiques et institutionnelles, dont nous héritons et que nous utilisons dans le présent en exerçant notre capital humain pour produire nos richesses. Cette rente du capital collectif, qui n'appartient en propre à personne, doit être partagée également entre tous. Elle représente approximativement, en France, 15 % du PIB, soit 400 € par mois, par citoyen français de tout âge.

En proposant 850 € Villepin paraît bien plus généreux, mais c'est une illusion. Avec 400 € de revenu d'existence si vous gagnez 1 000 € vous aurez 1 400 € de revenu total à comparer aux 1 290 € résultant de l'application du revenu citoyen.

Si vous tenez compte des enfants qui reçoivent également 400 € par mois, et dont on pense que le législateur fixera la part dont pourront librement disposer

les parents, laissant l'autre part se capitaliser pour qu'à leur majorité les enfants entrent dans la vie munis d'un capital financier non négligeable, suggérons la moitié : une famille de quatre personnes recevra inconditionnellement 1 200 € tous les mois avant toute rémunération complémentaire cumulable et sans formalités.

Précisons que tant le projet Villepin, que l'instauration d'un revenu d'existence sont financièrement réalisables, immédiatement, en France, comme dans chaque pays contrairement à ce que prétendent des commentateurs pontifiants, doctes ignorants, qui se précipitent d'affirmer voilà qu'arrivent les promesses de « raser gratis », de gagner de l'argent sans rien faire toutes balivernes destinées à perpétuer le système, ses privilèges et ses privilégiés.

Ajoutons enfin qu'il serait souhaitable d'instaurer avec le revenu d'existence, un revenu maximum per-

sonnellement disponible. Il ne s'agit pas de limiter le montant des revenus. Qui désire devenir riche, voire immensément riche, doit être laissé libre d'y parvenir ! En s'enrichissant il participe à l'enrichissement collectif et donc élève le niveau du revenu d'existence pour tous. Par contre, il serait juste, et efficace, qu'au-delà d'un niveau fixé assez haut, le revenu ne puisse être affecté non à des dépenses personnelles, mais plutôt à des dépenses servant la collectivité. Bill Gates et d'autres montrent l'exemple et les possibilités sont suffisamment nombreuses pour que les heureux bénéficiaires de fortunes y trouvent de quoi se satisfaire de servir le bien commun.

Alors et alors seulement ces premiers pas vers une nouvelle répartition des richesses ouvriront un nouvel avenir.

Yoland Bresson

## Comment financer le revenu d'existence ?

*De nombreuses propositions sur le financement du revenu d'existence ont vu le jour ces dernières années.*

*Il nous est donc apparu souhaitable de présenter celles qui nous sont le mieux connues pour en résumer les caractéristiques essentielles et en tirer quelques enseignements.*

*La proposition de Marc de Basquiat fera l'objet d'une communication spéciale le moment venu.*

L'idée d'une nécessaire remise à plat de nos modes de transferts sociaux et de leur indispensable simplification, notamment par l'instauration d'une redevance unique « le revenu d'existence » venant se substituer au maquis des multiples aides à la personne, commence à toucher le grand public. L'idée progresse dans la population, plus spécialement en Allemagne grâce au dynamisme de l'un de ses fervents adeptes, le richissime Götz Werner, qui a financé l'excellent film sur le revenu de base maintenant disponible en langue française. Grâce à sa diffusion le débat s'engage maintenant en France et nos politiques ne pourront l'occulter. Toutefois, pour le plus grand nombre, l'instauration d'un revenu d'existence reste encore perçue comme une idée généreuse mais utopique, car non finançable.

Or, le revenu d'existence est tout à fait finançable pour peu qu'existe la volonté politique. Plusieurs propositions de financement ont été avancées, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, en France aussi. Il nous semble donc utile d'en présenter les caractéristiques essentielles. Complémentaires

et non exclusives elles peuvent être regroupées par familles selon qu'elles privilégient comme mode de financement :

- La TVA
- L'impôt sur le revenu
- La création monétaire
- Une taxe sur les transactions financières.

Voyons comment.

### I - Le financement du revenu d'existence par la TVA

Ce mode de financement fait de chaque citoyen un contributeur et un bénéficiaire : tout le monde reçoit et tout le monde paie, les plus pauvres voyant leur taxation compensée par l'octroi du revenu de base dont la part essentielle sera financée par les plus riches. En effet, pour prendre un exemple, si un supplément de taxe de 15 % sur la consommation permet une allocation de 600 euros à chaque individu, celui qui au départ ne perçoit aucun revenu verra celui-ci augmenter de  $600 \times (1 - 0,15)$  soit de 510 euros en pouvoir d'achat, alors que celui gagnant initialement 10 000 aura son revenu amputé de  $10\,000 \times 0,15$  soit de 1 500 euros

s'il le dépense intégralement. Malgré une taxation unique l'on arrive à une imposition fortement progressive, donc redistributive.

### La proposition des économistes Dani Häni et Enno Schmidt pour l'Allemagne

Dani Häni et Enno Schmidt, les auteurs du film sur le revenu de base, veulent créer une super TVA faisant de cet impôt un impôt général finançant tout à la fois le revenu de base (revenu d'existence) comme on vient de le voir, mais venant aussi se substituer à toutes les cotisations sociales et patronales pesant actuellement sur le travail. Cette fois, notons-le bien, le taux

de majoration de la TVA en résultant n'aura aucune incidence sur la moyenne des prix à la consommation, cette majoration de taxe étant compensée par les économies réalisées sur le coût du travail. Appliqué à l'Allemagne un taux global de TVA de 50 % permettrait, d'après les auteurs, le versement d'une allocation mensuelle de 1 000 pour les adultes.

#### Exemple

Les calculs conduisent aux résultats suivants en fonction des revenus initiaux et mettent en évidence le taux de progression de l'impôt.

Revenu initial	Revenu de base	Revenu total	Taxe sur la consommation	Revenu net	taux d'imposition	
					réel	%
0	1 000	1 000	500	500		-
500	1 000	1 500	750	750		-
1 000	1 000	2 000	1 000	1 000		-
2 000	1 000	3 000	1 500	1 500	500/3 000	17 %
4 000	1 000	5 000	2 500	2 500	1 500/5 000	30 %
8 000	1 000	9 000	4 500	4 500	3 500/4 500	39 %

Toutefois on fait ici l'hypothèse que tous les revenus sont dépensés, donc imposés par la taxe sur la consommation, même pour les hauts revenus.

#### Conséquence en termes de pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat réel est supérieur à celui donné par la colonne revenu net car, comme nous l'avons noté précédemment, la taxe de 50 % s'applique à des prix de vente en baisse pour les fabrications nationales, par suite de la suppression de toutes les charges pesant sur le travail. Pour les personnes qui ne disposaient d'aucun revenu initial l'accroissement du pouvoir d'achat sera donc supérieur à 500 mais inférieur à 1 000, son niveau exact dépendant de la façon dont la taxe globale de 50 % se répartit entre le financement du revenu d'existence d'une part, et le financement venant compenser la suppression des charges sur le travail d'autre part, financement sans incidence sur les prix de vente considérés dans leur globalité. De toute façon le gain en pouvoir d'achat sera inférieur au montant du revenu d'existence alloué, 1 000 dans la proposition. En fait, on est moins généreux qu'on ne le laisse entendre et en

proposant un revenu d'existence apparemment élevé on fortifie les arguments de ceux qui craignent qu'une allocation élevée soit une forte incitation à la paresse. En outre, ce taux de 50 % est une porte ouverte à la fraude, surtout pour les activités de services aux particuliers beaucoup plus difficiles à contrôler. Et puis, est-il psychologiquement acceptable par les milieux de gauche? En revanche, ce taux de 50 % pénaliserait fortement les importations et agirait comme un puissant outil anti-délocalisation; il serait donc fortement favorable à l'emploi.

#### II - Financer le revenu d'existence par le seul impôt sur le revenu associé à l'instauration d'une taxe sur la consommation.

Pour Vivant-Belgique à l'origine de cette proposition il est indispensable de lier l'instauration du revenu d'existence à la suppression des charges sur le travail pour donner à ces deux réformes, complémentaires et convergentes, leur pleine efficacité. En ce sens leur souci rejoint celui de Dani Häni et Enno Schmidt mais cette fois le revenu d'existence n'est plus financé par la seule TVA.

### *L'originalité du modèle Vivant*

Le revenu d'existence est modulé en fonction de l'âge selon la progression suivante :

de 0 à 17 ans	150
18 à 24	444
25 à 64	600
65 à +	888

Soit un coût global de 66 Mds pour la Belgique correspondant à 24 % du PIB.

Cette allocation est associée à la suppression des charges sur le travail qui est financée par une taxe compensatoire sur la consommation (TVA sociale<sup>(1)</sup>), mais s'appliquant cette fois, spécificité et originalité de la proposition Vivant, aux seuls produits et non à la totalité des transactions. Dans ces conditions ne subissent aucune imposition, ni sur le travail ni sur la consommation, toutes les activités de services tant au niveau privé que public. Ceci dans le souci d'en alléger le coût de façon très sensible et aussi de limiter les fraudes, car les impositions sur les transactions au bénéfice des particuliers sont plus difficiles à contrôler. Sont concernés les services financiers, les soins de santé, d'entretien des habitations, les services domestiques et les opérations dans la construction. Autre conséquence et non des moindres, le budget de l'État est fortement allégé puisque la plupart des secteurs publics sont des secteurs de services. Ainsi un avantage décisif est donné aux activités de services dont certaines verront leur coût réduit de moitié ; en revanche sont fortement pénalisées les importations de produits.

### *Le financement des charges Sociales*

Comme on vient de le voir la compensation des charges sur le travail dorénavant supprimées est assurée par une taxe à la consommation sur les seuls produits, selon le principe de la TVA. Cette taxe fortement modulée par produits conduit à un taux de taxation moyen de 42 %. Selon les produits et les activités, les prix de vente subiront donc de fortes variations, à la hausse ou à la baisse, mais sans conséquences sur la moyenne des prix puisque le calcul a été fait pour que la moyenne des hausses soit compensée par la moyenne des baisses. Notons que pour les produits de consommation courante et de première nécessité de fabrication nationale Vivant s'est efforcé de réduire au maximum les inci-

dences de sa réforme sur les prix de vente, l'augmentation du taux de TVA retenu compensant l'économie réalisée sur le coût du travail.

### *Le financement du revenu d'existence et de l'ensemble des charges de l'État.*

Ce financement est assuré par plusieurs sources :

□ Par l'impôt sur le revenu au taux constant de 50 % à partir d'un seuil de 1 500 euros, le revenu d'existence rentrant dans la base d'imposition. Au passage, notons pour conséquence une baisse sensible de l'actuel impôt sur le revenu et ce quel que soit le niveau de revenu ;

□ Par une taxe à la consommation en moyenne de 42 % sur les seuls produits ;

□ Par la non récupération de la taxe sur la consommation (TVA sociale) sur les achats d'investissements (produits finis non destinés à une fabrication ou transformation) tels que les équipements, les bâtiments, les machines, les ordinateurs, le mobilier de bureau, le chauffage, les voitures, le téléphone et les équipements divers ;

□ Par une participation financière des entreprises et de certaines sociétés de services comme les banques et les assurances. Cette participation correspond à la valeur du revenu de base versé par l'État aux employés de ces entreprises. Cela revient à ce que ces entreprises paient elles-mêmes le revenu de base de leurs employés.

Les objectifs de cette participation financière sont de :

- compenser le manque à gagner de l'État sur les exportations (éviter que notre économie subsidie les exportations),

- compenser le faible taux de taxe sociale sur les services.

Plus d'un million trois cent mille travailleurs belges sont concernés par cette mesure. Cette participation s'élèvera donc à 9,36 milliards €.

□ Par une taxe sur transactions financières, soit de 0,1 % sur les opérations de bourse et de change, que ces opérations soient spéculatives ou non (particuliers et sociétés). En revanche elle ne s'applique pas aux transferts et autres opérations ordinaires sur compte courant ou carnet d'épargne.

□ Par une imposition sur la transmission héréditaire et le patrimoine

1 - Taxe s'appliquant à la seule valeur ajoutée selon le principe de la TVA fiscale.



- Par un impôt sur les sociétés sensiblement réduit ;
- et par quelques taxes diverses.

Précisons que sur ces bases Vivant a établi le budget complet de l'État belge pour 2006, avant et après réforme.

### Remarque

Ce modèle a pour originalité de modifier fortement les prix de revient et les prix de vente TTC, d'imposer des taux de prélèvement élevés sur les assiettes d'impositions conservées: 42 en moyenne sur les produits avec des pointes à 70 %, 50 % sur les revenus au-delà du seuil de 1.500. Pour ces motifs Vivant insiste sur les moyens à mettre en œuvre pour éviter les fraudes: suivi particulier des filières produits (les plus faciles à contrôler surtout à l'importation), développement des moyens de paiement électroniques, suppression des billets de 200 et 500 euros, interdiction des paiements en espèces au-delà de 500 euros.

### III - Financer le revenu d'existence par l'impôt sur le revenu: une autre proposition pour l'Allemagne

Ce modèle, comme ceux qui vont suivre, ne s'interdit pas l'introduction d'une TVA sociale pour alléger les charges sur le travail, mais cette réforme serait indépendante du financement du revenu d'existence ici proposé.

#### Proposition

Une commission de travail du SPD de la ville de Ertz propose un revenu d'existence à hauteur de 800 euros pour les adultes et de 500 euros pour les mineurs qui, après économies sur les prestations auxquelles il se substitue, serait finançable par un prélèvement à hauteur de 50 % sur l'ensemble des revenus (hors revenu d'existence) et ce dès le 1<sup>er</sup> euro, selon les modalités ci-dessous.

revenu avant impôt hors RE	revenu net hors RE (50 %)	RE	Revenu net total	Prélèvement	Taux de prélèvement
0	0	800	800	-	-
500	250	800	1 050	-	-
1 000	500	800	1 300	-	-
1 500	750	800	1 550	-	-
2 000	1 000	800	1 800	200/2 000	10 %
2 500	1 250	800	2 050	450/2 500	18,0 %
3 000	1 500	800	2 300	700/3 000	23,3 %
3 500	1 750	800	2 550	950/3 500	27,1 %
4 000	2 000	800	2 800	1 200/4 000	30,0 %
5 000	2 500	800	3 300	1 700/5 000	34,0 %
10 000	5 000	800	5 800	4 200/10 000	42,0 %

Grâce à l'allocation du revenu d'existence un taux constant d'imposition ( ici 50 %,) conduit à un taux réel d'imposition fortement progressif comme l'illustrent les pourcentage de la dernière colonne.

### Remarque

Ce mode d'imposition des revenus diffère de celui proposé par Vivant en ce sens qu'il n'existe pas de seuil d'imposition et cette fois

le revenu d'existence ne rentre pas dans la base d'imposition. En cela il facilite les calculs et la retenue de l'impôt à la source. Comme pour toutes les impositions s'accompagnant de l'allocation d'un revenu d'existence le taux effectif d'imposition est progressif, le taux réel de prélèvement tendant vers une asymptote égale au taux d'imposition.

#### IV - Financer le revenu d'existence par l'impôt sur le revenu : une proposition pour la France

Transposons ici au cas de la France le mode d'imposition sur les revenus du modèle précédent.

##### Les besoins

À partir de la proposition de Yoland Bresson, soit un revenu d'existence moyen de 400 euros, les besoins s'élèvent à : 400 x 12 mois x 65 millions soit 312 Mds/an ou 16 % du PIB.

Le revenu d'existence se substituant à la totalité des aides à la personne et à la famille (hormis celles pour handicap physique) génère une économie de 70 Mds; il permet aussi la suppression de la prime pour l'emploi et une forte diminution de la contribution de l'État aux emplois aidés et aux exonérations de cotisations sociales, à hauteur de 30 Mds en première estimation. Dès lors le solde à financer n'est plus que de 212 Mds. Les aides ainsi supprimées comprendraient principalement : les allocations familiales, le complément familial, le complément de base de la PAJE, le RMI,

le RSA, l'allocation de solidarité spécifique, la prime pour l'emploi, l'allocation de parent isolé, l'allocation d'insertion, la prime de rentrée scolaire, les bourses d'études sur critères sociaux, le quotient conjugal et familial, la décote de l'impôt sur le revenu, les exonérations de charges sur les bas salaires, les niches fiscales, pour citer les principales.

##### Les recettes

À partir des travaux des économistes Camille Landais, Thomas Piketty, Emmanuel Saez<sup>1</sup> et de leur modèle de simulation, une imposition sur la totalité des revenus (y compris les plus values) à un taux uniforme de 30 % (sur la base d'imposition de la CSG et après suppression de l'IRPP), générerait un excédent budgétaire de 218 Mds, une fois assurée l'actuelle contribution de l'IRPP (52 Mds) et de la CSG (94 Mds). Or cet excédent correspondant sensiblement au besoin de financement du RE (208 pour 212)

##### Exemple

Un calcul sur une base identique à celui du modèle précédent conduit au résultat ci-dessous :

Revenu hors RE	Revenu après impôt (2)	RE	Revenu net total	Prélèvement total	
				base	taux
0	0	400	400	- 400	-
500	350	400	750	- 250	-
1 000	700	400	1 100	- 100	-
1 500	1 050	400	1 450	50/1 500	3,3 %
2 000	1 400	400	1 800	200/2 000	10,0 %
2 500	1 750	400	2 150	350/2 500	14,0 %
3 000	2 100	400	2 500	500/3 000	16,7 %
3 500	2 450	400	2 850	650/3 500	18,6 %
4 000	2 800	400	3 200	800/4 000	20,0 %
5 000	3 500	400	3 900	1 100/5 000	22,00 %
10 000	7 000	400	7 400	2 600/10 000	26,00 %

<sup>1</sup> - Pour une révolution fiscale (Seuil ed.) [www.revolution-fiscale.fr](http://www.revolution-fiscale.fr)  
<sup>2</sup> - 70 % du revenu avant impôt.

Remarquons que ce taux constant et unique d'imposition sur le revenu met tous les citoyens à égalité, la règle étant la même pour tous, évite les seuils d'impositions avec leurs inconvénients, permet un calcul immédiat de l'impôt et conduit à un taux réel d'imposition fortement progressif

comme l'illustrent les % de la dernière colonne du tableau.

## *Extrapolation*

À titre de test un taux d'imposition de 35 % au lieu de 30 permettrait d'assurer un revenu d'existence de 600 pour les adultes ramené à 200 pour les mineurs à condition, toutefois, de réduire davantage les contributions de l'État en faveur de l'emploi et des entreprises en les portant cette fois de 30 à 50 Mds.

## **V - Financer le revenu d'existence par création monétaire**

En 1920 un ingénieur britannique, le major Douglas, a proposé la création d'un Crédit social dont l'idée a connu un certain succès, notamment au Canada. Sa proposition consistait à aligner la création monétaire à la croissance du PIB et de distribuer l'argent ainsi créé sous la forme d'un dividende reversé à chaque citoyen. Malheureusement sa proposition s'est heurtée à une très forte opposition des milieux bancaires et financiers car elle redonnait à la collectivité le droit de battre monnaie, ce qui réduisait d'autant le pouvoir de la finance sur l'argent et sa création. En outre, cette distribution gratuite de revenu sans contre-partie en travail présentait pour ces milieux conservateurs le risque d'une incitation à la paresse et son mode de financement par création monétaire serait générateur d'inflation. En fait, l'idée était trop en avance pour son époque. Pour autant l'idée vient d'en être reprise par Stéphane Laborde avec la théorie de « La valeur relative de la monnaie » et dans le même esprit par Yoland Bresson qui a proposé le recours à la création monétaire pour le financement de la phase de démarrage du revenu d'existence.

### *La proposition de Stéphane Laborde*

Selon lui, il est légitime que les citoyens bénéficient des richesses de la zone économique à laquelle ils participent, ce qui implique que son financement provienne aussi d'une masse monétaire nouvelle et non uniquement par un seul dispositif de redistribution fiscale. D'après ses calculs si l'on veut que, quelle que soit la situation de départ, les individus disposent en fin de course d'une même quantité de monnaie il faut, pour une durée de vie moyenne de 80 ans, augmenter chaque année la masse monétaire de 5 % et répartir cette augmentation par le biais d'un revenu d'existence égal pour tous. Cela correspondrait à un montant distribué de l'ordre de 15 % du PIB, soit à un revenu mensuel de 400 euros.

### *Le financement de démarrage proposé par Yoland Bresson.*

Pour amorcer le démarrage du revenu d'existence avant tout recours à l'impôt Yoland Bresson propose de faire appel au concours bancaire par le biais d'une

rente perpétuelle, rente perpétuelle pour ne pas avoir à rembourser le capital souscrit. Cette rente imposée au système bancaire par le biais de la concurrence serait consentie à un taux minime, de l'ordre de 1 % payé par l'État, taux suffisant pour en couvrir les frais de gestion. Le capital souscrit, d'un montant proche de 400 Mds et versé de façon échelonnée sur 4 à 5 ans, permettrait le financement progressif du revenu d'existence durant la phase au cours de laquelle le financement n'est pas assuré par l'impôt. Au cours de cette période le revenu d'existence serait distribué par fractions progressives mais à tous pour bien matérialiser l'universalité de ce revenu. En revanche, pour en atténuer la charge durant cette phase de lancement, son montant serait retenu par leurs employeurs sur les salaires et les revenus des personnes en activité et ensuite reversé à une Caisse de gestion qui en assurerait la péréquation. Ce financement transitoire présente selon lui de multiples avantages : il est compatible avec le traité de Lisbonne puisque les sommes versées le sont auprès des citoyens et non de l'État, celui-ci ne finançant que les intérêts de la rente ; il permet en outre de démarrer plus vite, notamment avant la mise au point du modèle de financement par l'impôt et, par là même, d'apporter sans attendre un complément de revenu à ceux qui en sont le plus démunis ; enfin, et ce qui pour son auteur est essentiel, cette injection de monnaie nouvelle venant irriguer l'économie au travers des dépenses des plus nécessiteux générerait un supplément d'activité, donc un accroissement appréciable du PIB en cette période de marasme économique, rendant ensuite plus acceptable le relais de financement par l'impôt.

### *Financement du revenu d'existence par la création d'une monnaie complémentaire*

Cette modalité n'est pas à négliger et c'est peut-être même une voie d'avenir, surtout si l'on souhaite procéder à des expérimentations sur des zones géographiques limitées, expérimentations utiles pour tester le comportement des agents économiques en fonction des différents niveaux de revenus distribués. Dans cette optique chaque bénéficiaire recevrait une carte de crédit créditée chaque mois du montant du revenu d'existence alloué, revenu libellé dans une monnaie non convertible en euro (en francs par exemple) et qui n'aurait donc cours que sur le marché intérieur. Les commerçants et les différents prestataires de services, mis en concurrence, auraient intérêt à l'accepter d'autant que les recettes correspondantes ne représenteraient qu'une part secondaire de leur chiffre d'affaire. Évidemment, cette monnaie qui ne pourrait servir à payer des fournisseurs étrangers resterait une monnaie de consommation ; elle circulerait donc très vite, d'autant que non productive d'intérêts elle ne serait pas thésaurisée. Un seul ennui : l'accord nécessaire des autorités moné-



taires et puis aussi, mais ce n'est pas un handicap, la nécessité de définir ses règles d'émission pour en maîtriser la quantité en circulation.

## VI - Le financement du revenu d'existence par la taxation des transactions financières

Il s'agit là d'une perspective à plus long terme car dans l'immédiat il semble peu envisageable de proposer un taux de taxation suffisamment élevé (de l'ordre de 0,5 %), à même de financer une part substantielle du revenu d'existence. Pour éviter les évasions de capitaux cela ne pourrait se réaliser qu'au niveau d'une zone monétaire, l'euro par exemple, et dans l'idéal serait à généraliser au niveau mondial. Son objet ne serait plus de lutter contre la spéculation comme le proposait son auteur, mais d'en faire une source de financement permanente. Ce pourrait être le mode de financement privilégié pour l'instauration du revenu d'existence au bénéfice des peuples les plus démunis, car, pour eux, la seule distribution d'un dollar par jour double leur niveau de vie. Or, une taxation des transactions à l'échelle mondiale, même avec un taux faible, est une source de financement considérable.

Certains, par l'élévation progressive de son taux, voudraient faire de cette imposition un outil au service d'une restructuration verticale des entreprises, afin d'éviter le recours excessif à la sous-traitance et aux stratégies de développement de type horizontal, qu'a facilité la TVA. Mais on quitte alors notre objet: le financement du revenu d'existence.

### En conclusion

Contrairement à une affirmation trop souvent entretenue le financement du revenu d'existence est tout à fait possible, comme nous avons tenté de le montrer, si son montant est fixé à un niveau compatible avec les ressources de l'économie du pays auquel il s'applique et si l'on sait marier judicieusement les diverses sources de financement complémentaires à notre disposition.

□ Le financement par la TVA présente l'avantage de sa simplicité et comme tout impôt indirect est plus facile à faire accepter. En revanche, si son taux est trop élevé il sera générateur de fraude surtout pour les activités de services rendus aux particuliers. Et puis ce mode de taxation est peu redistributif pour les hauts revenus quand ils sont fortement épargnés. Pour lever cette criti-

que il faudrait donc prévoir, en accompagnement de son introduction, une sensible élévation des taux d'imposition des revenus de l'épargne et une plus forte taxation du patrimoine lors de sa transmission héréditaire.

□ Le financement par l'impôt est plus équitable sur le plan redistributif mais au-delà d'un taux d'imposition moyen de 40 % est-il psychologiquement acceptable pour les bénéficiaires de hauts revenus? Il y a un seuil critique à ne pas dépasser.

□ Le financement par création monétaire est indolore fiscalement et présente l'immense avantage d'allouer à chacun un supplément de revenu sans aucune contre partie. Par la masse monétaire ainsi introduite dans l'économie il peut être un puissant facteur de développement de l'activité, tout spécialement en période de basse conjoncture. En outre, par le biais d'une monnaie complémentaire non convertible en monnaie nationale il apparaît comme le mode de financement le mieux adapté pour toute expérimentation sur le revenu d'existence à un niveau local ou régional, car ne nécessitant aucune réforme à l'échelle nationale durant la phase expérimentale. En revanche, toute proposition de création monétaire au profit de la collectivité s'oppose aux tabous de l'orthodoxie monétariste du moment et en implique un minimum d'accord des autorités monétaires.

□ Le financement par une taxation sur les transactions monétaires est une voie d'avenir et probablement la meilleure source pour financer l'instauration du revenu d'existence dans les pays les moins développés. En outre, elle sera facilement acceptée par le plus grand nombre peu imposé par ce mode de taxation au caractère redistributif important. En revanche il ne peut s'appliquer à un taux significatif qu'à l'échelle d'une zone monétaire, d'où un minimum de concertation et d'accord au niveau international.

Dans tous les cas il semblerait souhaitable d'associer le financement du revenu d'existence à l'instauration d'une TVA sociale, afin de réduire le coût du travail et d'accroître le prix des produits importés, puissant outil anti délocalisations favorable à la croissance interne, à moins que ce système ne se généralise à l'étranger.

Aux politiques, maintenant, de se saisir du sujet.

*Jacques Berthillier*

## Se libérer de la conjoncture

*Réflexion sur une forme de revenu citoyen pour le Luxembourg, à partir d'une étude d'Ady Faber  
Membre de l'initiative « Grondakommies Lëtzebuerg » Ady Faber réfléchit à une version pragmatique et  
immédiatement applicable d'une forme de revenu citoyen au Grand-Duché.*

Tout d'abord, il faut faire une grosse différence entre revenu et salaire. Jean-Claude Juncker trouve que nous avons toute une panoplie de mesures, qui empêchent les gens de tomber dans la pauvreté et qu'on n'a donc pas besoin du revenu citoyen. Il fait la confusion entre le salaire minimum et le revenu minimum. Le salaire est toujours lié à un travail, le revenu ne l'est pas, c'est là, la différence fondamentale.

Pour Ady Faber, le revenu citoyen est un moyen de combattre la pauvreté, une question avant tout de dignité humaine « l'exemple namibien » montre que faire confiance à quelqu'un en lui donnant de l'argent ou de la nourriture, réhausse le sens de sa propre dignité, élève l'homme à un niveau qui devrait correspondre à celui d'une société moderne ».

Le revenu citoyen inconditionnel repose notamment sur l'idée d'une redistribution du fruit des connaissances engrangées par les générations précédentes.

Une inconditionnalité sur laquelle bute pourtant Ady Faber « dans l'approche orthodoxe, on attribue une rente mensuelle fixe à chacun, enfant ou adulte, mais cela pose un problème très sérieux dans l'implémentation ».

Ady Faber adopte ainsi une approche pragmatique de la question « Avec le Revenu minimum garanti (RMG) par exemple, on peut déjà commencer à réfléchir si on prend un emploi du même niveau salarial, voire 10 % supérieur, ou si l'on reste dans le RMG. Malheureusement, le RMG n'est actuellement pas accessible pour la tranche d'âge inférieure à 60 ans sans condition de précarité à démontrer. Il suffirait, à mon avis, de supprimer cette condition pour que l'on soit dans le cadre d'un revenu citoyen. Le niveau du RMG serait suffisant, mais il faudrait bien entendu le débarrasser de son caractère d'aumône et le rendre librement accessible, sous réserve de résidence. Mais beaucoup de mes amis trouvent que cela n'est pas conforme à l'orthodoxie du système... »

D'autant que pour Faber, à partir du moment où un ménage arrive à gagner par son propre effort l'équivalent du revenu citoyen, il ne le touche plus.

### *L'écueil du financement*

Ceux qui ont un salaire « suffisant » n'auraient donc pas droit au revenu citoyen. Si c'était le cas, Ady Faber entrevoit une situation impossible, relevant au passage

que « pour les riches, le revenu citoyen c'est « peanuts », ils n'en ont pas besoin.

Car si l'enveloppe globale est facile à calculer, la question du financement reste entière. Un impôt sur le revenu supplémentaire, une TVA, une taxe foncière, une taxe TOBIN ?

### *Où trouver cette nouvelle taxe ?*

« Si l'on prend la solution orthodoxe et si on suppose que le financement est à l'intérieur de l'impôt sur le revenu, il faudrait un impôt de 50 %, ce n'est pas réjouissant. En revanche, si on prend ma solution, il suffirait d'un impôt de 15 % ». L'idée est pourtant très difficile à vendre aux politiciens car ils voient non seulement tout de suite l'épouvantail du financement mais « ils redoutent surtout qu'avec l'introduction d'un revenu citoyen à un niveau suffisant, les gens ne soient plus prêts à prendre n'importe quel travail ».

C'est précisément un effet majeur du système qui exercerait une pression à la hausse des salaires et une réduction de l'inégalité salariale.

Il permettrait aussi de se prémunir des imprévus conjoncturels. Le revenu serait versé par l'État à hauteur fixe, financé par les recettes qui, elles, peuvent fluctuer. « On arriverait à créer un pare-feu entre les aléas de la conjoncture et la vie du citoyen ».

Une vraie solution en situation de crise. « Aujourd'hui, les entreprises font du chantage à l'emploi en disant : si l'État ne nous aide pas, nous allons fermer et cela coûtera autant d'emplois. Alors le gouvernement met de l'argent dans les entreprises afin qu'elles sauvent les emplois et que, via les travailleurs, les entreprises aient un revenu. C'est idiot !

Il paraît beaucoup plus logique de donner de l'argent directement au consommateur plutôt que de le faire transiter par une entreprise. C'est certainement plus efficace, ça coûte moins cher et ça évite les côtés négatifs amplificateurs qui ont été mis au jour au cours de la crise. D'ailleurs, au Luxembourg, on le voit bien, le gouvernement de Jean-Claude Juncker a réussi, à chaque fois qu'il y avait aggravation de la crise, à inventer un nouveau chèque pour mettre un peu d'argent dans la poche du consommateur. Le souci, c'est qu'il n'y a pas de philosophie derrière.

*À partir d'une étude d'Ady Faber*

## Nouvelles de l'association

### *Assemblée générale annuelle de l'Aire : elle s'est tenue le 8 mars dernier*

- Erratum : dans la première version papier de notre Lettre de liaison N° 67, l'article « Le Revenu d'existence : utopie ou nécessité » a été attribué par erreur à Stéphane Laborde alors qu'il est de Frédéric Bousquet. Toutes nos excuses auprès de Frédéric Bousquet.
- Nécrologie : Mme Muguette Chiroutre, une très ancienne adhérente de l'Aire, nous a informé du décès de son époux, un membre actif de notre association à une époque où il disposait d'une relative disponibilité. Les adhérents de l'Aire se joignent au bureau pour présenter à Mme Chiroutre leurs plus sincères condoléances.
- Aire 82, toujours très dynamique, a organisé plusieurs débats à la suite de la projection du film sur le revenu de base, notamment à Montauban et à Toulouse. Cette dernière projection dans une salle du réseau Utopia a réuni près de 300 personnes.
- Aire national poursuit la diffusion du DVD du film auprès de ses adhérents et correspondants. Plus de 150 DVD ont été distribués à ce jour.
- Plusieurs colloques sur le revenu d'existence, auxquels l'Aire est invitée à participer, vont se tenir dans les tous prochains mois à Paris et en province. Citons plus particulièrement celui du Mouvement des libéraux de gauche à Paris le 26 juin (adresse non encore communiquée).
- Annonçons à nos lecteurs que la parti socialiste suisse a inscrit le revenu universel comme base de son programme officiel pour les 3 élections à venir (municipales, cantonales, fédérales).

Maison des Sciences de l'homme, 190-196 av. de France -75013 Paris

### Réunion du 1<sup>er</sup> semestre 2011 le mercredi 15 juin 2011

### Réunions du 2<sup>e</sup> semestre 2011

11 septembre 2011

9 novembre 2011

11 octobre 2011

13 décembre 2011

Cotisations 2011	
• Cotisation de base <sup>1</sup> :	60 €
• Cotisation réduite <sup>1</sup> :	15 €
• Abonnement lettre de liaison	30 €
<i>1. Donne droit à la lettre de liaison et à une déduction fiscale.</i>	

**Courriel: [contact.aire@wanadoo.fr](mailto:contact.aire@wanadoo.fr)**

**Site: [www.revenudexistence.org](http://www.revenudexistence.org)**